



N° OJ : 121

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2019

**Objet :** Subside sport 2019.- Asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles (R.S.N.B).- Montant total : 4.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles (R.S.N.B) pour le Grand handicap d'hiver, et pour les Régates internationales + Championnat de Belgique en septembre 2019;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer 2 subsides d'un montant total de 4.000,00 EUR à l' article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de l'asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles (R.S.N.B) pour le Grand handicap d'hiver (2.000,00 EUR), et pour les Régates internationales + Championnat de Belgique en septembre 2019 (2.000,00 EUR);

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :